

b) Les Balkans

Ils continueront à oeuvrer en commun pour assurer la pleine application des accords de paix de Dayton/Paris et des résolutions correspondantes du Conseil de sécurité des Nations Unies et à apporter leur aide pour la reconstruction de la région.

Ils coopéreront pour préserver et développer les conditions politiques, juridiques, économiques et humaines nécessaires au rétablissement intégral de la paix, de la stabilité, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie. Dans l'esprit de la diplomatie préventive, ils coopéreront également pour promouvoir les conditions générales de stabilité dans la région.

c) Europe centrale et orientale

Ils se consulteront et coopéreront pour appuyer le processus de transition vers une démocratie et une économie de marché intégrales dans les pays d'Europe centrale et orientale en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes d'intérêt commun.

d) Russie, Ukraine et autres NEI

Ils se consulteront sur leurs politiques respectives à l'égard de la Russie, de l'Ukraine et d'autres NEI en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes et les actions d'intérêt commun. Cette consultation aura lieu sur le plan bilatéral et dans le cadre d'enceintes multilatérales telles que la BERD, la BIRD et le FMI.

e) Moyen-Orient

Ils se consulteront sur de nouvelles mesures nécessaires pour promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

4. Coopération au développement

Rappelant la priorité qu'ils accordent à l'aide au développement, notamment vis-à-vis des pays les moins développés, ils conviennent de renforcer leur coordination dans les enceintes multilatérales et de coopérer plus activement au niveau bilatéral.